

Criminalité faunique liée aux espèces animales totalement protégées vendues dans les marchés de Mbandaka, Province de l'équateur (RDC)

[Wildlife crime related to totally protected animal species sold in the markets of Mbandaka, Equateur Province (DRC)]

Matthieu Sekalo Mandele¹, Eddy Mwanzo², Aimé Masomi¹, Cédric Enzinga¹, and D.E. Musibono²

¹Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR), Province de l'Equateur, Mbandaka, RD Congo

²Université de Kinshasa, Faculté de Droit et des sciences, RD Congo

Copyright © 2021 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The decline in biodiversity is an alarming reality, nearly half of all primate species are threatened with extinction, and all great ape species - bonobos, chimpanzees, gorillas, orangutans and so many others are concerned. The main threats identified in recent years are habitat destruction, poaching, situations of armed conflict and disease transmission. The great apes have thus been the subject of numerous conservation efforts for several decades.

However, despite these efforts, the decline of their populations continues. Therefore, the present study consists in evaluating wild animal species totally protected, and clandestinely sold in the markets of Mbandaka in the Democratic Republic of Congo (DRC).

Our surveys were carried out in the five markets of the city of Mbandaka distributed as follows: Sokozelo: 34, Basoko: 10, Makila: 8, Mbandaka II: 6, Mandala II: 7.

The results obtained show that:

- 79.92% of the surveyed population sells species of animals totally protected by CITES.
- Among the 45 fully protected animals, 10 or 22.2% are sold illegally in the various markets surveyed in the city of Mbandaka.
- 81% of sellers of meat from protected animals do not know CITES laws, on the other hand 18.4% of these sellers have an idea about knowledge of CITES laws.
- The absence of functional structures likely to ensure the application of the law on wildlife conservation in the Democratic Republic of Congo.
- No environmental information and education, as well as awareness raising on wildlife conservation and protection in Equateur province.
- Poor popularization of CITES laws on the conservation and protection of fully protected species in Equateur Province.
- Complicity of park eco-guards with poachers.

KEYWORDS: CITES, Fauna, Species, Wild meat.

RESUME: Le déclin de la biodiversité est une réalité alarmante, près de la moitié des espèces de primates sont menacée d'extinction, et toutes les espèces de grands singes - bonobos, chimpanzés, gorilles orangs-outans et tant d'autres sont concernées. Les principales menaces identifiées pour ces dernières années sont la destruction de leur habitat, le braconnage, les situations de conflits armés et la transmission des maladies. Les grands singes suscitent ainsi de nombreux efforts de conservation depuis plusieurs décennies.

Toutefois, malgré ces efforts engagés, le déclin de leurs populations perdure. Par conséquent, la présente étude consiste à évaluer les espèces animales sauvages totalement protégées, et clandestinement vendu dans les marchés de Mbandaka en République Démocratique du Congo (RDC).

Nos enquêtes ont été effectuées dans les cinq marchés de la ville de Mbandaka répartis comme suit : Sokozelo: 34, Basoko: 10, Makila: 8, Mbandaka II: 6, Mandala II: 7.

Les résultats obtenus montrent que :

- 79,92% de la population enquêtée sont les vendeurs d'espèces d'animaux totalement protégées par CITES.
- Parmi les 45 animaux totalement protégés, il y a 10 soit 22,2% sont vendus clandestinement dans les différents marchés enquêtés dans la ville de Mbandaka.
- 81% des vendeurs des viandes d'animaux protégés ne connaissent pas les lois de CITES, par contre 18,4% de ces vendeurs ont une idée sur la connaissance des lois de CITES.
- L'absence des structures fonctionnelles susceptibles d'assurer l'application de la loi en matière de conservation de la faune en République Démocratique du Congo.
- Aucune information et éducation environnementale, ainsi que la sensibilisation sur la conservation et protection de la faune sauvage dans la province de l'Equateur.
- Faible vulgarisation des lois de CITES sur la conservation et protection d'espèces totalement protégées dans la province de l'Equateur.
- Complicité des éco-gardes des parcs avec les braconniers.

MOTS-CLEFS: CITES, Faune, Espèce, Viande Sauvage.

1 INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo héberge de nombreuses espèces animales rares et parfois uniques au monde à savoir: Okapi (Johson), gorille de montagne (Pan paniscus), chimpanzé nain (Bonobo), Afropavo congoensis (paon Congolais), (Rhinoceros blanc).

La RDC représente l'une des réserves de faune la plus importante en Afrique. Cependant cette faune est très menacée par le braconnage, vente illégale de ces ressources totalement protégées et partiellement protégées [1].

La République Démocratique du Congo doit donc se garder d'exploiter abusivement ses ressources animales, au risque d'en être dépourvu à plus ou moins brève échéance, comme c'est déjà le cas ailleurs [1].

Il convient de rappeler que la chasse coutumière autonome constitue l'une des principales causes de la destruction massive de la faune. Car, ce type de chasse se pratique à grande échelle en utilisant non seulement un nombre de plus en plus croissant de chasseurs, mais aussi des moyens quelconques pour abattre ou capturer sans discernement les animaux surpris en cours d'expédition.

Ainsi, la consommation de viande de brousse des espèces animales totalement protégées, constitue un problème réel lequel entraîne la menace voir même l'extinction de ces espèces.

Le braconnage, le commerce illégal d'espèces sauvages, des phénomènes qui sont de plus en plus fréquents en Afrique Centrale, sont les deux causes principales du déclin des espèces sauvages et ce trafic s'est transformé en business, car il génère un bénéfice net d'environ 10 milliards de dollars par an [2].

Dans la province de l'Equateur comme partout en RDC, plus particulièrement dans la ville de Mbandaka, le constat fait après une observation sur quelques marchés locaux de la ville de Mbandaka, avec les recherches par certaines structures universitaires Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR), Université de Mbandaka (UNIMBA) et le fonds mondial pour la nature (WWF), les résultats issus de leurs recherches ont montrés que; la plupart des espèces animales déclarées par CITES¹, sont visibles et vendues d'une façon incontrôlée dans nos marchés de la ville et ses environs.

¹ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

2 MILIEU D'ETUDE

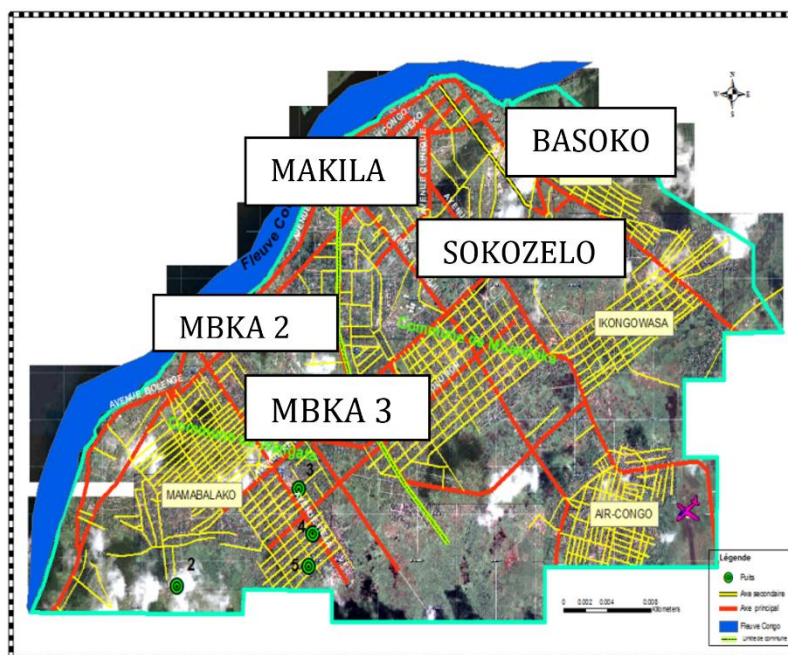


Fig. 1. Carte de la ville de Mbandaka 2020

3 METHODOLOGIE

3.1 RECOLTE DES DONNEES

Les prélèvements des données destinées pour l'analyse des données ont été effectués dans les cinq marchés de la ville de Mbandaka.

3.2 MATERIEL ET METHODES

• Matériel

Notre matériel de cette étude est constitué essentiellement de 10 espèces animales citées sur le tableau 4, classées parmi les espèces animales totalement protégées par CITES vendu clandestinement sur les marchés locaux de Mbandaka.

Les équipements ci-après ont été utilisés pour la récolte des données:

- GPS : L'outil qui nous a servi de prendre les coordonnées géographiques de tous les points de vente (marchés). Cela a aidé à la cartographie de nos sites de recherche, l'appareil camera pour la prise des images.
- La méthode d'enquête a servi de base dans cette étude. Elle a permis à l'identification de certaines espèces animales totalement protégées par Cites lors de l'évaluation.

3.3 ECHANTILLONNAGE

La population concernée de la recherche est constituée de tous les vendeurs et vendeuses des viandes de brousse soit 65 enquêtés, réparties dans 5 sites à savoir: Sokozelo: 28; Basoko: 7; Makila: 6; Mbandaka 3: 20 et Mbandaka 2: 4 vendeurs.

4 COLLECTE DES DONNEES

Un calendrier de décente sur terrain a été établis, et cela nous a permis de récolter les données en fonction de fréquence d'approvisionnement du marché par des viandes provenant de l'intérieur de la ville.

Ce calendrier est exécuté comme suit : site de Sokozelo vendredi matin, site de Basoko vendredi et jours paires, site de Makila lundi matin et jours impaires, site de Mbandaka II et Mbandaka III, sont ravitaillés par des viandes provenant de l'intérieur

Tableau 1. Espèces des animaux totalement protégés en RDC

N°	Nom scientifique	Nom commun	Nom vernaculaire
A. 1. Primates		A. 1. Primates	
01	<i>Gorilla gorilla spp.</i>	Gorille de montagne et de plaine	Mokomboso ya est
02	<i>Pan troglodytes</i>	Chimpanzé à face claire de la rive gauche du fleuve	Mokomboso ya pembe
03	<i>Pan paniscus</i>	Chimpanzé nain	Bonobo
A. 2. Proboscidea		A. 2. Proboscidiens	
04	<i>Loxodonta africana africana</i>	Eléphant de savane	
05	<i>Loxodonta africana cylotis</i>	Eléphant de forêt	Nzoku
06	<i>Loxodonta africana purillis</i>	Eléphant nain	
A. 3. Perissodactyla		A. 3. Périssodactyles	
07	<i>Equus burcheli hippotigris</i>	Nzoku	Nzoku
08	<i>Ceratotherium simun cottoni</i>	Nzoku	Nzoku
09	<i>Diceros bicornis</i>	Rhinocéros noir	
A. 4. Artiodactyla		A. 4. Artiodactyles	
10	<i>Giraffa camelopardalis</i>	Girafe	Mondonga
11	<i>Okapia johnstoni</i>	Okapi	Okapi
12	<i>Oreotragus oreotragus</i>	Oréotrague	
13	<i>Taurotragus oryx</i>	Elan du Cap	
14	<i>Taurotragus derbianus</i>	Elan de Derby	
15	<i>Onotragus smithemani</i>	Cobe Lechwe	
16	<i>Tragelaphus strepsiceros</i>	Grand Koudou	
17	<i>Aepyceros melampus</i>	Impala du Katanga	
18	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique	
A. 5. Carnivora		A. 5. Carnivores	
19	<i>Felis (Profelis) aurata</i>	Chat doré	
20	<i>Osbornictis piscivora</i>	Civette aquatique	
21	<i>Acinonyx jubatum</i>	Guépard	
22	<i>Felis caracal</i>	Caracal	
A. 6. Sirenia		A. Siréniens	
23	<i>Trichechus senegalensis</i>	Lamantin aquatique	
A. 7. Tubulidenté		A. 7. Tubulidentés	
24	<i>Oryteropus afer</i>	Oxyctérope	
B. Pholidota		B. Pholidotes	
25	<i>Manis gigantea</i>	Pangolin géant	Kakolo
C. 1. Crocodyla		C. 1. Crocodiles	
26	<i>Crocodylus niloticus</i>	Crocodile du Nil (L <1,50m)	Ngando
27	<i>Crocodylus cataphractus</i>	Crocodile à museau étroit ou faux gavia (L <1,50m)	Songe, Lokese
28	<i>Osteolaemus tetraspis</i>	Crocodile à nuque cuirassée (L <0,50m)	
C. 2. Testudinata		C. 2. Tortues	
29	<i>Curetta curetta</i>	Tortue caouanne	
30	<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	
31	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée (le caret)	
32	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue franche	Koba
D. Aves		D. Oiseaux	
33	<i>Afropavo congensis</i>	Paon zaïrois	
34	<i>Balaeniceps rex</i>	Bec en sabot	
35	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	
36	<i>Pseudochelidon cucrystomius</i>	Fausse hirondelle à bec jaune	
37	<i>Sagittarius serpentairices</i>	Messager serpenteaire	

38	<i>Vulturidae</i>	Vautours (tous)	
39	<i>Leptoptilus crumeniferus</i>	Marabout	
40	<i>Bucorvus abyssinicus</i>	Calea terrestre d'Abyssinie	
41	<i>Bugeranus carunculatus</i>	Grue caronculée	
42	<i>Balearica pavonina</i>	Grue couronnée	
43	<i>Psittacus erithacus</i>	Perroquet gris ou jacot	Tsaku
44	<i>Prionops alberti</i>	Prionopsi à casque jaune	
45	<i>Pseudocalyptemena granueri</i>	Pseudocalyptemena	
E. Pisces		E. Poissons	
46	<i>Caecobarbus</i>	Poissons aveugles de Mbanza-Ngungu	

5 RESULTATS

Les résultats obtenus lors de notre enquête sur les différents marchés de la ville de Mbandaka se présentent sur les figures et tableaux ci-dessous.



Fig. 2. *Pan paniscus* (Bonobo) Site Marché Basoko 2019

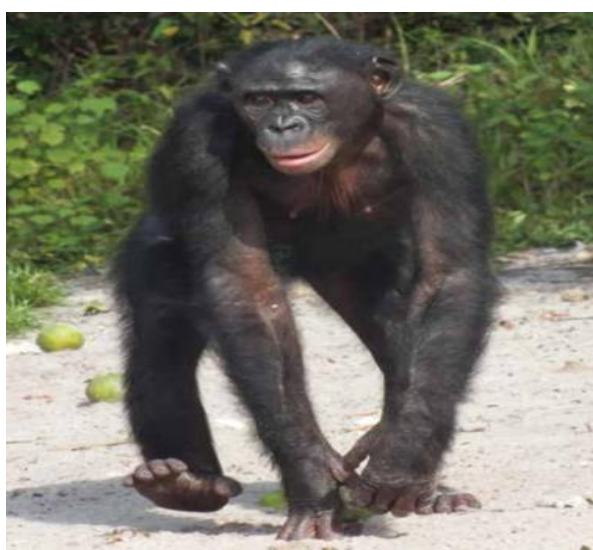


Fig. 3. Photo prise par l'étudiant Lofenya Isatokolongu lors ses recherches sur le mémoire de la licence à l'UNIMBA, 2019

Pan paniscus: Bonobo, cette espèce vu dans le Parc de Salonga, menacée de Braconnage, comme l'indique cette figure de viande de Bonobo vendue au marché de Basoko en provenance parc de la Salonga.



Fig. 4. *Crocodylus cataphractus* - Site Sokozelo
Capturée en 2018 en amont du fleuve Congo, vendu sur le marché de Sokozelo/Basoko

Tous ces aliments sont fournis par le marché rural lingunda, dans le territoire de Monkoto où se trouvent le parc de Salonga, fournisseur en poissons et viandes de brousses.

Ces aliments ne sont pas seulement consommés dans le centre-ville de Mbandaka, mais aussi vers la ville de Kinshasa et le Congo Brazzaville.

Ce marché n'a pas d'infrastructure, ni latrines les vendeurs étalent leurs biens à partir de l'entrée qui se joint avec l'avenue d'Eala jusqu'au fleuve où les baleinières accostent.



Fig. 5. *Loxodonta africana cyclotis* (Eléphant de forêt)



Fig. 6. Les viandes de *Loxodonta africana cyclotis* vendus sur le marché de Sokozelo



Fig. 7. Viande de Léopard (*Panthera pardus*) - Site: Makila mélangé dans le bassin des poissons et vendue sur le marché Makila



Fig. 8. Potamochère (Nsombo, sanglier)

Site 4. Marché de Basoko



Fig. 9. Crime commis, contre *Pan paniscus* (Bonobo)

Il est assassiné de toute sorte de torture dans le Parc nationale de salonga-Kwango.



Fig. 10. *Manis gigantea*

Tableau 2. Répartition des enquêtés relatives au point de vente des gibiers par le marché

Point de vente	Effectif des vendeuses	%
Sokozelo	34	52,3
Basoko	10	15,3
Makila	8	12,3
Mbandaka II	6	9,2
Mbandaka III	7	10,7
Total	65	100

Source: Enquête sur terrain 2019

A la lumière de ce tableau, Sokozelo a 52,3 %, suivi de Basoko 15,3%, Makila 12,3, Mbandaka III 10,7 % et enfin Mbandaka III 9,2 %. Tous nos enquêtés sont les vendeuses des gibiers en général, ce qui constitue notre population d'étude soit 65 enquêtés.

Tableau 3. Répartition enquêtées vendeuses des gibiers totalement protégés

Points de vente	Effectif par marché	%
Sokozelo	28	56
Basoko	7	14
Makila	6	12
Mbandaka III	5	10
Mbandaka II	4	8
Total	50	100

Ce tableau nous révèle que le marché Sokozelo a 56 %, Basoko 14 %, Makila 12%, Mbandaka III 10 % et Mbandaka II 8 %.

Tableau 4. Répartition des vendeuses des animaux totalement protégés par marché

Site/Marché	Vendeurs des gibiers toute espèce confondu	Vendeurs des animaux totalement protégés	Total
Sokozelo	34	28	62
Basoko	10	7	17
Makila	8	6	14
Mbandaka III	7	5	12
Mbandaka II	6	4	10
Total	65	50	115

Source: Nos données terrain 2019

Sur ce tableau il séide que, les vendeurs des animaux totalement protégés: Sokozelo 62%, Basoko 17%, Makila 14%, bandaka III. 12%, Mbandaka II. 10%.

Tableau 5. Répartition des vendeuses de viandes d'animaux totalement protégés, leur connaissance sur les lois de CITES

Site/Marché	Effectifs de vendeurs	Oui	%	Non	%
Sokozelo	34	4	11,7	30	88,2
Basoko	10	2	20	8	80
Makila	8	2	25	6	75
Mbandaka III	7	3	42,85	4	57,1
Mbandaka II	6	1	1,6	5	83,3
Total	65	12	18,4	53	81

Source: Nos données sur terrain 2019

Au regard de ce tableau, il révèle que, 81% des vendeurs de viandes d'espèces d'animaux totalement protégés, ne connaissent pas les lois de CITES, par contre 18,4% de ces vendeurs ont une idée sur la connaissance des lois de CITES.

Tableau 6. Identification des viandes d'animaux protégés et vendues aux marchés de Mbandaka

N°	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Totalement protégée	fréquence	Points de vente
01	<i>Loxodonta africana</i>	Nzoku	+	+	Basoko, makila et sokozelo
02	<i>Tragelaphus spekei</i>	Mbuli	+	++++	Sokozelo Mbandaka II Basoko Mbandaka III Makila
03	<i>Osteolaenus coriacea</i>	Lokekele	+	++++	Sokozelo Mbka II et III Makila
04	<i>Cobus guereza</i>	Ligbololo	+	++++	Sokozelo Makila Basoko
05	<i>Python sebae</i>	Nguma	+	++++	
06	<i>Cheloniamydas</i>	kobayazamba	+	++++	Sokozelo, Makila.
07	<i>Erotrochelus imbricata</i>	Insole	+	++++	Sokozelo, Basoko, Makila, Mbka II et III
08	<i>Dermochelys</i>	Enzenze	+	++++	Basoko, Sokozelo, Makila, Mbka II et III.
09	<i>Crocodilus niloticus</i>	Lokekele	+	++++	Sokozelo, Basoko, Makila, Mbka II et Mbandaka III
10	<i>Osteoleaustetrapsis</i>	Ngando	+	++++	Basoko, Mbandaka II et Mbandaka III

Légende: + = Présence

++++ = Présence avérée ou abondance

Source: enquête sur terrain 2019

La lecture du tableau ci-haut, nous fait révéler que parmi les 45 animaux totalement protégés, il y a 10 soit 22,2% sont vendus clandestinement dans les différents marchés enquêtés dans la ville de Mbandaka; tous ces gibiers sont surtout endémiques et la grande quantité vendue chaque semaine, ces espèces sont tous les reptiles.

Tableau 7. Abondance et provenance des animaux totalement protégés

	Espèce animale	Monkoto	Bomongo	Makanza	Bolomba	Bikoro	Ingende
01	<i>Loxodonta africana africana</i>	++	-	-	-	-	-
02	<i>Tragelaphus spekei</i>	+	-	-	-	-	-
03	<i>Osteolaenus coriacea</i>	+	-	-	-	-	-
04	<i>Cobus guereza</i>	+	-	-	-	-	-
05	<i>Python sebae</i>	+	-	-	+	-	+
06	<i>Cheloniamydas</i>	+	-	-	-	-	-
07	<i>Erotrochelus imbricata</i>	+	+	+	-	-	-
08	<i>Dermochelys</i>	+	-	-	-	-	-
09	<i>Crocodilus niloticus</i>	+	+	+	-	-	-
10	<i>Osteoleaustetrapsis</i>	+	+	+	-	-	-

Source: Enquête du terrain 2019

Légende: + Présence

- Absence

Ce tableau nous montre que Monkoto est un grand fournisseur des gibiers totalement protégés, suivi de Bomongo, Makanza, enfin Bolomba et Ingende, tandis que Bikoro ne fournit rien des gibiers totalement protégés cela est dit soit de la présence des peuples autochtones Pygmées.

Tableau 8. Caractéristiques des sources animales inventoriées dans les marchés de Mbandaka

N°	Nom scientifique	Nom vernaculaire	R.V.	R.S.	R.I.	OBS
1.	<i>Syncerus caffer namus</i>	Kulupa	+	+	+	
2.	<i>Tragelaphus spekei</i>	Mbuli ya mwasi	+	+	+	
3.	<i>Kobus leche</i>	Mbuli ya moindo	+	+	+	
4.	<i>Tragelaphus enryscoros</i>	Bofala	+	-	+	
5.	<i>Potamochorus pareus</i>	Sombo	+	+	+	
6.	<i>Crycetomys sp.</i>	Motomba	+	-	+	
7.	<i>Osteolaenus tetrapsis</i>	Lokekele	+	+	+	
8.	<i>Crocodilus nilateus</i>	Ngando	+	+	+	
9.	<i>Seropithecus chays</i>	Makako (bolua)	+	-	+	
10.	<i>Colobe guereza</i>	Ligololo (makako)	+	+	+	
11.	<i>Phatagenus tricuspis</i>	Kakolo	+	-	+	
12.	<i>Python sebae</i>	Nguma	+	-	+	
13.	<i>Dermochelys</i>	Enzenze (koba)	+	+	+	
14.	<i>Eretmochelus</i>	Koba ya mai	+	-	+	
15.	<i>Chelonias mydas</i>	Koba ya zamba	+	-	+	

Source: Enquête sur terrain 2019

Légende:

RV: ressource vitale

RS: Ressource stratégique

RI: Ressource inventoriée

+: Présence

-: Absence, Inexistant

Les ressources vitales sont celles qui exclusivement à l'autoconsommation ;

Les ressources stratégiques sont celles qui sont centrées sur usage commerciaux surtout ;

Les ressources inventoriées sont celles qui ont été identifiées (observées) dans les marchés ;

Toutes ces espèces sont vendues chaque fois aux marchés locaux de Mbandaka.

6 DISCUSSIONS

Cette partie concerne l'interprétation des résultats de l'enquête précédemment présentés dans les différents tableaux.

Les résultats obtenus lors de notre recherche prouvent à l'insuffisance, le non-respect et l'exploitation irrationnelle des espèces protégées par la CITES.

Ces animaux totalement protégés sont vendus chaque semaine dans les différents marchés de Mbandaka, parmi lesquels Sokozelo occupe le premier rang, suivi du marché Basoko.

En rapport de source de provenance, le Territoire de Monkoto est le grand fournisseur de gibiers, à partir du marché Lingunda installé non loin du parc de Salonga.

Après vient Bomongo et Makanza à partir de marchés de Bobanga, lobengo, Mobenzeno; tandis que Bikoro ne fournit pas des gibiers totalement protégés à cause de la surexploitation jadis pratiquée par les peuples autochtones (pygmées).

Cet état de chose vécu dans des différents marchés de Mbandaka nous paraît inexplicable, car c'est ici le siège des institutions de la province; d'où aucune réglementation. Selon nos enquêtés les vendeurs sont ignorants de la loi en matière de la conservation et protection de la biodiversité, pour eux, les animaux ne disparaîtront jamais; ce qui justifie qu'elles n'ont aucune information sur la conservation de la faune sauvage.

Au regard de notre hypothèse du départ, nous confirmons que la population ne connaît rien de CITES et continuerons toujours à vendre les gibiers protégés, d'autant plus elles n'ont pas d'autre emploi pour leur survie.

Seules la sensibilisation et la vulgarisation des textes légaux en matière de la conservation des espèces totalement protégés par la Cites sera un atout pour une conservation durable des espèces totalement protégées.

Du point de vue réglementation: tous les vendeurs n'ont aucune notion sur la réglementation de chasse, ils sont butés de l'ignorance populaire. Ceci nous amène à ne confirmer aucune information au sujet de la loi interdisant la commercialisation de ces espèces.

Cette responsabilité est à partager avec le service de l'état concerné (service de l'environnement) qui ne fait que percevoir le frais de taxe sans mettre l'accent sur la conservation.

STRATEGIES DE CONSERVATION

Au regard des besoins de la survie, aucune mesure de conservation n'est pas envisagée, nous supposons être au dépourvu un jour tant que l'état ne fait pas un effort à appliquer rigoureusement les lois y afférentes. Ces animaux subissent des menaces qui entraineront dans les années avenir la disparition totale de ces espèces totalement protégées par CITES.

7 CONCLUSION ET SUGGESTIONS

Cette étude, a porté sur la criminalité faunique des espèces animales totalement protégées, vendues sur les marchés de Mbandaka chef-lieu de la Province de l'Equateur République Démocratique du Congo (RDC), L'objectif global était d'inventorier et analyser le degré de la criminalité faunique de ces espèces, vendues dans les différents marchés de la ville de Mbandaka, en vue d'envisager quelques pistes des solutions pour une gestion durable des espèces fauniques,

Les résultats obtenus nous prouvent qu'il y a la présence avérée des animaux protégés dans les marchés locaux, ce qui nous paraît in explication surtout que Mbandaka, est le centre des institutions de la Province, où la loi sur la protection et conservation des faunes ne sont pas respecter.

Ainsi nous émettons notre hypothèse du départ selon laquelle la population vendeuse n'a aucune reconnaissance sur loi de CITES,

Nos observations à cette recherche nous ont amené aux propositions suivantes:

- Aux autorités tant nationales que provinciales:
 - Réglementer la chasse;
 - Vulgariser la CITES à travers les aires protégées de grand Equateur,
 - Mettre un programme des monitorings (surveillance) continu par la vente de ces espèces protégées;
 - Traquer les braconniers professionnels de site de provenances de ces animaux;
 - Sensibiliser les vendeurs de ces espèces de l'importance de la conservation de la biodiversité.
- Aux populations locales et vendeuses:
 - De respecter la loi de la chasse en vigueur et de dénoncer les véritables criminels;
 - Créer les projets de l'élevage d'animaux domestiques, ainsi que la pisciculture.

REMERCIEMENTS

L'ensemble des auteurs remercient tous scientifiques et les partenaires ayant contribué de près ou de loin pour la réalisation de cette recherche, en particulier le ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme, Faculté des sciences de l'environnement de l'Université de Mbandaka (UNIMBA), département de l'environnement de l'institut Supérieur de Développement Rural de Mbandaka (ISDR), Ministère Provincial et la coordination provinciale de l'environnement, l'ICCN, ainsi que le WWF antenne de l'Equateur, de leurs interventions respectives en faveur de cette recherche.

REFERENCES

- [1] (2015). Aire protégée de l'Afrique centrale. P 47.
- [2] (2010). Monographie de la province du Maniema. P 32.
- [3] (2005). Liste des espèces animales totalement protégées en RDC. P 12.
- [4] Abemba, J. (1995). Anthropologie de la Province de Maniema. P 67.
- [5] Bahouayila, B. (2016). Cours de pratique des enquêtes. P 20.
- [6] Colyin, A, G. et Gautier, J, P (1999). Histoire naturelle des primates d'Afrique centrale. B.P [1]. Libreville - Gabon www.ecofac.org
Financé par le Fonds européen de développement© ECOFAC, géré par la Commission européenne et exécuté par AGRECO GEIE. P 170.
- [7] Jonathan (2011).The Kingdon field guide to African mammals;.
- [8] London. ISBN 9780713665130.
- [9] Marray R. Spiegel (1972). Theory and problems of statistics in si units. Rensselaer.
- [10] Polytechnic Institute. New York. P 359.
- [11] Ryan, I.S.P, (2003). Birdsof Africa south of the Sahara. P 759.
- [12] Loi n° 82-002 du 28 mai 1982 portant règlementation de la chasse.
- [13] Willem. W. 2005, Evolution de la CITES 7ème Edition.
- [14] Code de l'Environnement 2010.
- [15] Charles Lonkama, (1990), Mbandaka d'hier et d'aujourd'hui, Aequatoria, Bamanya.